

SARL 2HM

7 rue Vital

75016 PARIS

Etats financiers au **31/12/2026**

FIDECAC FRANCE SAS

32 Rue du Faubourg Poissonnière
75010 PARIS

Tél : 01.56.21.16.21

Fax: 01.56.21.16.20

E-Mail : denis.liegent@fidecac.fr

Etats financiers au 31/12/2026

COMPTES ANNUELS

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2026			31/12/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières (1)	986 336		986 336	986 336
	Total de l'actif immobilisé I	986 336		986 336	986 336
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)				
	Autres créances (3)	46		46	
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 877		1 877	1 877
Total de l'actif circulant II		1 923		1 923	1 877
Total général de l'actif (I + II)		988 259		988 259	988 213

Passif

		31/12/2026	31/12/2025
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	8 000	8 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	800	800
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	979 413	812 525
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(230)	166 889
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		987 984	988 213
	Provisions pour risques et charges		
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	275	
	Dettes fiscales et sociales		
	Comptes courants d'associés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total III	275	
Total général I+II+III		988 259	988 213

(1) Dont immobilisations financières - 1 an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises	
(3) Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées	

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2026	31/12/2025
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)			
Autres achats et charges externes		230	611
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Dotations aux dépréciations			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation		230	611
RESULTAT D'EXPLOITATION		(230)	(611)
Produits financiers			167 500
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		(230)	166 889
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			230
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			230

Etats financiers au 31/12/2026

ANNEXE

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **988 259** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de euros
 - un total charges de **230** euros
 - dégage un résultat de **-230** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2026**
- finit le **31/12/2026**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL 2HM** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **988 259** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **230** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-230** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2026** et finit le **31/12/2026**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2026
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	986 336			986 336
TOTAL GENERAL	986 336			986 336

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2026
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GENERAL				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2026

Total des Produits à recevoir

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2026

Total des Charges à payer

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2026

Total des produits exceptionnels	
Total des charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		31/12/2026	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION				
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

--

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2025, approuve ce rapport ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesdits comptes se soldant par **un bénéfice de 166 889 €**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus au Gérant, pour sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuvant la proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Report à nouveau avant affectation	812 525 €
Résultat 2025	166 889 €
Résultat disponible	979 413 €
Distribution des dividendes	< 134 000€ >
Report à nouveau après Affectation du résultat	845 413 €

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance d'affecter la totalité du report à nouveau en réserves :

Report à nouveau	979 413 €
Affectation Autres Réserves	< 979 413 € >
Autres réserves après Affectation	979 413 €

**Report à nouveau après
Affectation**

0 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous rappelons les distributions de dividendes sur les trois derniers exercices :

- 31 Décembre 2024 : 166 000 €
- 31 Décembre 2023 : 87 100 €
- 31 Décembre 2022 : 100 000 €

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant et les associés.

M. HALIMI David

M. HALIMI Stéphane